

## Texte cahier éthique 2021 2022, proposition d'article

### Consentement, consentement éclairé ou la liberté de choisir

#### Le consentement :

Le **consentement** est le fait de se prononcer en faveur de l'accomplissement d'un projet ou d'un acte.

Il y a plusieurs types de consentement :

- ✓ Dans le domaine juridique : autorisation, accord donné à un acte légal, par exemple l'autorisation de mariage donnée par les parents ou un tuteur à un mineur.
- ✓ Dans le domaine intellectuel : acceptation totale et réfléchie d'une valeur reconnue comme vraie ou existante.
- ✓ Dans le domaine moral : acte libre de la pensée par lequel on s'engage entièrement à accepter ou à accomplir quelque chose.

Pour exemple, le consentement qui me vient en premier à l'esprit est le **consentement sexuel** : la notion de liberté devrait déjà prévaloir dans ce cas.

On pourrait s'appuyer sur la définition suivante selon l'association Amnesty International : Le consentement sexuel doit être donné librement, il doit être l'expression d'un choix libre et volontaire pour toutes les personnes concernées. Ne pas s'exprimer ou ne pas dire « non » ne signifie pas donner son consentement.

Les personnes inconscientes ou sous l'emprise de l'alcool ou de drogues ne peuvent pas donner leur consentement. Une relation sexuelle n'est pas consentie si elle a lieu sous la contrainte ou la menace. D'autres situations peuvent empêcher une personne de donner son consentement librement, par exemple si elle n'a pas la capacité mentale de consentir ou si elle est mineure.

**Éclairé** : une relation sexuelle n'est pas consentie si l'une des personnes ment ou dissimule délibérément certaines intentions, par exemple si elle prévoit un rapport non protégé.

**Spécifique** : consentir à une chose (par exemple à des baisers) n'implique pas un consentement à aller plus loin. Voici la règle à suivre : en cas de doute, arrêter et poser la question. Et si le doute persiste, arrêter.

**Réversible** : donner son consentement une fois ne signifie pas donner son consentement pour toutes les fois suivantes. Même au milieu d'une relation sexuelle, une personne devrait être libre de s'interrompre ou de s'arrêter à tout moment et de retirer son consentement.

**Enthousiaste** : la question n'est pas de savoir si une personne dit « non », mais si elle dit « oui » ou donne activement son consentement, de diverses manières, verbales ou non.

Le consentement n'est pas un contrat ! C'est de la communication.

### **Le consentement éclairé :**

Libre et éclairé : voilà comment devrait être un consentement viable et authentique, tant dans le monde de la santé que dans celui des affaires. Mieux, il doit être libre et informé, cela met en avant la personne concernée plutôt que le message, voilà ce qui lui donne toute sa valeur éthique. Liberté et information se situent-elles sur le même niveau ? Conduisent-elles au oui ?

On peut donner l'exemple du **consentement éclairé en médecine**, pilier éthique de la relation patient-soignant inscrit dans le droit depuis 2002. Il se doit d'être recueilli lors de tout examen clinique qui pourrait être désagréable, ou examens complémentaires ou traitements, participation à des essais cliniques ou participation à la formation d'étudiants. Le consentement doit être "libre et éclairé". Cela signifie qu'il ne doit pas être obtenu sous la contrainte.

Le patient doit donner son consentement après avoir reçu préalablement du médecin une information claire, complète, compréhensible et appropriée à sa situation.

Le consentement matérialise in fine une sorte de choix, à condition que tous les aspects des actes et traitements médicaux soient clairement expliqués au patient et qu'il en ait bien compris les enjeux.

Le respect de la personne et sa dignité demeure l'impératif éthique.

Le patient peut, même en mettant sa vie en danger, **refuser des soins** ou **retirer** à tout moment **son consentement**.

Ce consentement est libre, il impose aux deux parties de s'écouter, de se parler, de se donner mutuellement leur confiance dans une sorte d'aller et retour de la parole, en reformulant éventuellement pour favoriser la compréhension. C'est un dialogue à double sens. Pour qu'il soit libre, il ne doit pas avoir de notion de supériorité, ni hiérarchie, ni domination, ni pression, ni menace. L'information doit être adaptée au niveau de compréhension du patient. Le consentement ne se donne pas, il se construit, le patient doit suivre son chemin, guidé par le soignant et peut changer d'avis à tout instant.

### **La notion de consentement comporte une ambivalence : la liberté de choisir :**

Consentir, même librement, faire un libre choix ne peut-il pas créer un renoncement ?

La liberté de consentir, n'est- ce pas aussi un acte volontaire, donc un engagement ?

Selon Paul Ricoeur : « Alors que la liberté est trop souvent réduite à la capacité à dire NON, scandée comme un cri de refus, un « non » adressé vigoureusement à toutes les formes d'injustice, d'inégalité, il importe de se demander si consentir, dire « oui » à la nécessité, ne s'inscrit pas tout autant dans le champ de la liberté ».

Consentir n'est ni se résigner, ni se soumettre ou capituler, mais une « active adoption de la nécessité ». Il s'agit d'une manière de s'approprier, d'assumer, de faire sien un fait.

Choisir librement, ce n'est pas simplement « faire ce que je veux » au sens de « ce que je désire » ou « ce qui me plaît ». Mais c'est fondamentalement le résultat d'un discernement opéré par la raison sur la compatibilité ou non de mes souhaits avec la réalité. D'une certaine

façon, nous ne choisissons vraiment librement que lorsque nous *savons* parfaitement ce que nous voulons.

Nos choix véritables sont des choix éclairés, sont le fait d'une vraie liberté.

Nous ne pouvons pas ne pas choisir : ne pas choisir, c'est encore choisir !

Le choix fait partie de la réalité même de notre existence : « *Pour la réalité humaine, être, c'est se choisir* » **Aristote**

On pourrait donner comme illustration **la liberté du choix de se vacciner contre la Covid 19** en France. Liberté éclairée après information par les médias, les soignants mais un choix qui entravera d'une certaine façon la liberté, choix qui impliquera le renoncement d'aller au restaurant, au cinéma, de voyager. Ce choix libre qui rend moins libre : voilà le paradoxe.

« La liberté est choix ». **Jean-Paul Sartre**.

### **Et la liberté d'être Lion ?**

N'est-ce pas également un paradoxe ?

Oui, nous nous sommes engagés librement avec l'éclairage de notre parrain qui nous a instruit. Consentement libre et éclairé.

Nous avons eu la liberté de dire oui à notre bel engagement.

Mais cela peut impliquer certains renoncements :

- A la soirée foot devant la télévision car c'est le jour de la statutaire.
- Au repas dominical en famille car c'est le jour de la vente des roses du club.
- Au week-end familial à la mer car c'est le congrès du district.

L'engagement oblige, mais ce renoncement nous rend fier, nous donne notre force.

Mais attention, pour que ce paradoxe reste viable et dure dans le temps, nous ne devons pas être trop exigeants avec les autres, avec les nouveaux intronisés de nos clubs et avec nous-mêmes.

Ethique et Liberté, les piliers du bien-être du Lion dans son club .

« La liberté consiste à choisir entre deux esclavages : l'égoïsme et la conscience. Celui qui choisit la conscience est l'homme libre ». **Victor Hugo**

« La liberté, c'est la faculté de choisir ses contraintes. » **Jean-Louis Barrault**

**Corinne Lartaud**

